

28 novembre 2008

N° 34 – 2008

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Beat Werder +33 (0)1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

Marco Circelli +44 (0) 207 553 8106

Head of Investor Relations

SCOR crée une filiale de réassurance à Moscou

Le 27 novembre 2008, SCOR a célébré le dixième anniversaire de sa présence à Moscou en réunissant 400 clients provenant aussi bien de Russie que de la Communauté des Etats Indépendants (CEI).

Le Groupe a décidé de créer une filiale de plein exercice pour y développer ses activités de réassurance Vie et Non-vie. SCOR a déposé une demande de création d'une société qui sollicitera ensuite une licence d'exploitation en 2009. Ce nouveau statut permettra à SCOR d'étendre et de renforcer son fonds de commerce sur l'ensemble des marchés de la CEI.

SCOR figure d'ores et déjà parmi les principaux réassureurs internationaux de la région. SCOR Moscou est devenu un acteur majeur du développement du Groupe dans la CEI en offrant des services de qualité à l'ensemble de ses clients. Outre la Russie, SCOR souscrit en Ukraine, au Kazakhstan, en Géorgie, en Azerbaïdjan, en Arménie, en Biélorussie, au Tadjikistan et en Moldavie. Le chiffre d'affaires enregistré dans ces pays membres de la CEI hors Russie représente près de 40 % du chiffre d'affaires global réalisé dans toute la CEI.

SCOR est actuellement en relation d'affaires avec une centaine de cédantes de l'ensemble de la CEI. Le Groupe apérite les deux tiers des traités souscrits dans cette région. Cette forte position de marché a été acquise grâce à une équipe basée à Moscou, dirigée par M. Dimitri Blagoutine, et disposant d'une connaissance approfondie des marchés d'assurance de la région.

Denis Kessler, Président Directeur Général du Groupe a déclaré : « Depuis plusieurs années, SCOR développe son activité en Russie et dans la CEI. L'établissement d'une filiale de plein exercice témoigne une nouvelle fois de notre engagement sur les marchés. A l'avenir, nous élargirons nos services de réassurance Non-Vie (traités et spécialités) à une gamme complète de produits de réassurance Vie ».

*
* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.